

Au Conseil de sécurité

Mesamarat al-Gayb, 20 janvier 1946

La représentation se poursuit à Londres : des discours prononcés, des mains qui applaudissent, des bouches qui éclatent en acclamations, des espoirs placés ici et là, un désespoir se répandant ici et là aussi, des comités élus avec une réelle aisance parfois, avec une réelle difficulté et une lutte féroce à d'autres moments, une réelle rivalité autour de la composition de ces mêmes comités — et des peuples, derrière tout cela, lisant et écoutant, certains prenant la chose au sérieux, d'autres la traitant à la légère, tandis que la politique même du monde progresse à travers tout cela, trébuchante, chargée de toutes sortes de difficultés et d'épreuves.

Le Conseil de sécurité fut élu, parmi les conseils et les comités élus, et l'Égypte se vit accorder un siège au sein de ce même conseil — certains d'entre nous s'en réjouirent, avec une réelle confiance et un réel espoir ; certains d'entre nous s'en moquèrent, avec un réel désespoir et une réelle absence d'espoir ; certains d'entre nous hésitèrent entre le ressentiment et la satisfaction, entre le désespoir et l'espoir. Les Égyptiens pourraient bien tirer un réel plaisir du fait que l'Égypte ait obtenu la confiance d'un ensemble véritablement vaste de nations, que ses propres représentants siègent au Conseil de sécurité dès sa toute première réunion, prenant place aux côtés de ceux qui représentent les trois grandes puissances, et de ceux qui représentent les cinq grandes puissances — l'Égypte ayant obtenu, en ce même instant, ce que d'autres nations, possédant une indépendance, une force et un prestige que l'Égypte elle-même ne possède pas, n'ont jamais réussi à obtenir. Cela flatte véritablement le sentiment national, caresse véritablement la fierté nationale, que l'Égypte soit choisie pour le Conseil de sécurité dès la toute première élection de ce même conseil, et que l'Égypte occupe cette même position élevée parmi les nations.

Tout cela est vrai — mais tout cela est-il véritablement bon ?! Voilà exactement la question qu'il faut poser, et à laquelle il faut répondre. Et c'est dans la mesure même où la réponse à cette question correspondra à la réalité véritable et pratique, plutôt qu'à cette réalité simplement imaginée et théorique, qu'il conviendra aux Égyptiens de se réjouir, ou de s'affliger, de se sentir satisfaits, ou de se sentir mécontents.

Je ne crois pas que le lecteur s'attende à ce que je me compte parmi les satisfaits et les réjouis — il connaît déjà mon propre avis sur l'Assemblée des Nations unies, et sur le Conseil de sécurité ; il connaît déjà mon propre avis sur l'empressement de l'Égypte à prendre part à cette même Assemblée, et à son propre Conseil. Le luxe est chose véritablement désirable — mais seulement une fois que ce qui est véritablement nécessaire, ce qui n'admet nul substitut, a déjà été obtenu. L'Assemblée des Nations unies est un luxe véritable, sans nul doute ; le Conseil de sécurité est un luxe véritable aussi, sans nul doute. L'Assemblée est un luxe, en ce qui nous concerne, nous et ceux qui nous ressemblent, car les affaires d'une réelle gravité relèvent entièrement des trois grandes puissances victorieuses, et les affaires d'une importance modérée ou mineure relèvent des cinq grandes puissances. Quant à nous, et à ceux qui nous ressemblent, nous sommes membres de cette même Assemblée simplement pour compléter ses propres effectifs, et pour apporter notre soutien à tel ou tel vainqueur.

Le Conseil de sécurité est un luxe véritable aussi, sans nul doute — car ses propres affaires relèvent des trois vainqueurs, ou des cinq vainqueurs, et nous, et ceux qui nous ressemblent, en sommes membres simplement pour compléter ses propres effectifs, et pour apporter notre soutien à tel ou tel vainqueur.

Notre propre position au Conseil de sécurité pourrait bien se révéler encore plus proche du simple luxe que notre propre position au sein de l'Assemblée des Nations unies elle-même — nous ne ferons rien de véritablement significatif au Conseil de sécurité, et ne pourrons rien y faire de véritablement significatif, car les propres décisions du Conseil de sécurité sur les affaires véritablement significatives ne sont jamais réellement mises en œuvre, sinon par l'accord unanime des cinq grandes puissances. Nous pourrions bien nous aligner — et d'autres pourraient bien s'aligner avec nous — sur quatre de ces mêmes cinq puissances, et la décision de ces mêmes dix nations demeurera néanmoins paralysée, simplement parce que la onzième nation aura dit : non !

Et si une seule grande puissance peut véritablement paralyser ce sur quoi les quatre autres grandes puissances se sont déjà accordées, que dire alors de nous, que nous soyons d'accord avec ces mêmes puissances, ou en désaccord avec elles ? Nous, et ceux qui nous ressemblent, ne sommes rien de plus qu'un simple complément d'effectifs — ni plus, ni moins... que Dieu me pardonne, nous, et ceux qui nous ressemblent, pourrions bien être même moins qu'un simple complément d'effectifs.

Notre propre participation au Conseil de sécurité, exactement comme notre propre participation à l'Assemblée des Nations unies, nous impose bien davantage d'obligations qu'elle ne nous accorde de droits.

Notre propre représentant siégera au Conseil de sécurité ; le Conseil de sécurité pourrait bien décider quelque chose qui ne convient nullement à nos propres intérêts ; notre propre représentant pourrait bien rejeter cette même décision, pourrait bien protester contre elle — mais nous nous y lierons, et nous y soumettrons, malgré tout, car nous sommes participants au Conseil de sécurité, et à l'Assemblée des Nations unies, et le moins que cette même participation exige de nous est la soumission aux décisions que ces mêmes instances rendent.

On pourrait bien dire que notre propre éloignement de ces deux mêmes instances ne nous dispenserait pas de nous soumettre à leurs propres décisions malgré tout. Mais il existe une différence véritablement considérable entre se soumettre par un consentement véritable et un choix libre, et se soumettre simplement parce que l'on ne trouve aucun autre moyen d'éviter la soumission.

Le lecteur ne devrait donc pas s'attendre à ce que je me compte parmi ceux qui se réjouissent de notre propre élection au Conseil de sécurité. Je me serais véritablement réjoui de notre propre participation à l'Assemblée des Nations unies, et de notre propre élection au Conseil de sécurité, si nous avions déjà obtenu, auparavant, notre propre indépendance complète et intacte. Notre propre participation à ces deux instances, en tant que nation pleinement indépendante, n'entretenant avec tel ou tel vainqueur aucun des désaccords que nous entretenons avec nos propres amis anglais, aurait alors constitué une tout autre affaire.

Il aurait donc été entièrement naturel que nous nous réjouissions de notre propre participation à cette même Assemblée, car l'isolement, dans la vie politique, est chose véritablement odieuse ; entièrement naturel que nous nous réjouissions de notre propre élection au Conseil de sécurité, car ceux qui ont déjà obtenu leurs propres besoins nécessaires peuvent véritablement rechercher une certaine mesure de luxe, et s'en délecter, si elle leur est accordée. Mais que nous ne soyons pas libres dans notre propre pays, exactement comme nous souhaitons l'être, tout en prenant part à déterminer la liberté d'autres nations par ailleurs — voilà une affaire non dénuée de sa propre ironie véritable, et il a été dit, dans la tradition : commence par toi-même, puis par ceux dont tu as la

charge.

Quant au fait que le sol même de notre propre patrie demeure occupé, l'étranger s'y étant établi, tandis que nous soutenons ensuite — ou malgré cela — d'autres États réclamant que l'étranger évacue leur propre sol, voilà une affaire non dénuée de sa propre ironie amère. Nous devrions, assurément, obtenir d'abord l'évacuation de nos propres amis anglais du sol égyptien, avant de soutenir d'autres États dans leur réclamation de l'évacuation, des Anglais ou d'autres, de leurs propres patries. Il n'est que juste de dire que la propre position de notre représentant égyptien au Conseil de sécurité se révélera véritablement douloureuse — à moins que son propre esprit ne soit particulièrement habile à se laisser tromper par les simples apparences, et à fermer les yeux sur les faits véritables.

Le Conseil de sécurité se réunira aujourd'hui, jeudi, et l'on dit que le problème iranien pourrait bien lui être soumis, et peut-être aussi le problème syro-libanais. Le problème iranien réclame l'évacuation des Russes du nord de l'Iran, ce qui pourrait exiger, en retour, l'évacuation des Britanniques du sud de l'Iran ; les débats porteront sur cette même évacuation russe, et le propre représentant de l'Égypte pourrait bien prendre la parole, en soutien de la propre réclamation d'évacuation de l'Iran — ou il pourrait bien garder le silence. S'il choisit le silence, il abandonne l'Iran, alors qu'il est juste qu'il la soutienne ; s'il prend la parole, le propre représentant de la Russie serait en droit de lui demander : et qu'en est-il de l'occupation britannique de la patrie égyptienne ?! Quel est votre propre avis là-dessus ?! Pourquoi ne hâtez-vous pas l'évacuation de l'Égypte, exactement comme vous hâtez l'évacuation de l'Iran ? Le représentant égyptien pourrait bien répondre : je hâte en effet l'évacuation britannique de l'Égypte, et mon propre gouvernement a déjà envoyé un mémorandum à ce sujet au ministère britannique des Affaires étrangères. Sur quoi le camarade russe répondrait, souriant : l'Iran aussi a déjà hâté notre propre évacuation de son propre sol, et nous a envoyé son propre mémorandum — que le sort des deux mémorandums soit un seul et même sort, ou véritablement semblable, et évacuons l'Iran précisément quand vos propres alliés évacueront le sol égyptien.

La propre position du représentant égyptien sur le problème syro-libanais, si celui-ci était soumis au Conseil de sécurité, se révélera exactement semblable à sa propre position sur le problème iranien : il ne pourra pas garder le silence, car le lien de fraternité entre nous et la

Syrie et le Liban le contraint à prendre la parole — et, s'il prend la parole, le ministre français des Affaires étrangères lui répondra exactement ce que lui aura répondu le vice-ministre russe des Affaires étrangères. C'est précisément la même chose : la nation occupée devrait d'abord obtenir sa propre évacuation de sa propre patrie, avant d'aider à l'évacuation de la patrie de ses propres alliés et amis, ensuite.

Que le représentant égyptien prenne la parole, ou garde le silence, sur ce problème ou sur tel autre, le résultat est exactement le même : ses propres paroles ne changeront rien du tout, dans un sens ou dans l'autre. La seule chose véritablement capable de changer quoi que ce soit, dans un sens ou dans l'autre, est l'accord, ou le désaccord, des cinq grandes puissances elles-mêmes. Si ces mêmes puissances s'accordent sur l'évacuation des armées étrangères hors d'Iran, les Russes évacueront le nord, et les Britanniques le sud. Si ces mêmes puissances ne parviennent pas à s'accorder, les Russes demeureront exactement où ils sont, et les Britanniques demeureront exactement là où ils résident — à moins que la guerre elle-même ne soit déclenchée, pour évacuer l'un ou l'autre camp, ou pour évacuer les deux camps à la fois.

Le Conseil de sécurité fut établi, dit-on, pour prévenir la guerre d'abord, et pour prévenir l'injustice ensuite — et pourtant il ne parviendra jamais à prévenir l'injustice, tant que subsistera le droit de veto, et ne parviendra jamais à prévenir la guerre non plus, tant qu'il demeurera incapable de prévenir l'injustice. Le Conseil de sécurité est donc une chose véritablement étrange, recélant un réel bénéfice — mais pour les grandes puissances, non pour les petites nations.

Les petites nations peuvent y recourir, et leurs propres représentants peuvent soulager leur propre cœur, et alléger quelque part du malheur qui les frappe — mais les choses s'arrêtent précisément là, et les affaires des grandes puissances se poursuivent exactement comme les grands le veulent, non comme les petits le veulent.

On peut dire exactement la même chose de l'Assemblée des Nations unies, chaque fois qu'elle traite des affaires politiques — et c'est pourquoi j'ai lu, et continuerai de lire, tout ce qui se dit de tel ou tel problème soumis à telle ou telle instance, sans jamais attendre de véritable résolution pour ces mêmes problèmes, sinon par l'accord des trois grands, ou des cinq grands. Tout ce qui se trouve en deçà de ce niveau ne changera rien du tout, dans un sens ou dans l'autre, sinon dans la diffusion de la propagande, et dans la publicité. Et qui sait ? Peut-être la

diffusion de la propagande, et la publicité elle-même, comptent-elles parmi les fins véritablement significatives pour lesquelles les États prennent réellement part à l'Assemblée des Nations unies, et au Conseil de sécurité.

Il existe une question qui me vient à l'esprit, que je peux à peine me résoudre à formuler, sinon avec une réelle et considérable hésitation : n'existe-t-il pas, après tout, un réel désaccord entre nous et nos propres amis britanniques ? Si la réponse est oui, pourquoi ce même désaccord n'est-il jamais soumis à l'instance des Nations unies, et au Conseil de sécurité, exactement comme le sont le problème iranien, et le problème syro-libanais ? Et s'il n'existe nul désaccord entre nous et nos propres alliés britanniques, pourquoi accablons-nous notre propre gouvernement en invoquant nos propres droits nationaux, et pourquoi notre propre gouvernement a-t-il envoyé un mémorandum au ministère britannique des Affaires étrangères ?!

Croyez-moi, cher lecteur ! Les événements n'ont pas encore démenti al-Moutanabbi, lorsqu'il dit :

Combien il y a, en Égypte, de choses à faire rire.

Et croyez-moi aussi qu'il vaut véritablement mieux que nous rions de nous-mêmes, avant que les autres n'aient l'occasion de rire de nous.